

*Hygiène mentale.*—Les progrès accomplis dans le cadre des programmes provinciaux d'hygiène mentale ont consisté surtout dans l'expansion et le perfectionnement apportés aux hôpitaux psychiatriques, la formation donnée à diverses catégories de personnel psychiatrique et la multiplication des services locaux d'hygiène mentale en dehors des hôpitaux psychiatriques. Aux malades qui sortent des hôpitaux psychiatriques, des associations bénévoles et des organismes gouvernementaux viennent en aide, dans plusieurs provinces, en leur facilitant la recherche d'un emploi et l'adaptation à la vie sociale; c'est un aspect relativement nouveau de la réadaptation.

A l'exception des institutions locales de la Nouvelle-Écosse, qui sont la propriété des municipalités, et des hôpitaux du Québec dirigés par des religieux ou des laïcs, la plupart des institutions pour maladies mentales relèvent directement des administrations des diverses provinces. Les frais en sont surtout à la charge des gouvernements provinciaux, quoique dans certaines provinces ils puissent être réclamés de la famille du malade si elle est en mesure de les payer. Terre-Neuve et la Saskatchewan paient tous les frais, tandis que le Manitoba assure à tous les malades un minimum de frais de subsistance. L'hôpital provincial de la Nouvelle-Écosse fournit des soins gratuits aux malades qui ont besoin d'un traitement actif. En Ontario, les soins donnés en institution sont inclus dans le régime d'assurance-hospitalisation.

La plupart des institutions publiques pour maladies mentales fournissent des soins et des traitements à tous les genres de maladies mentales. A mesure que les institutions se multiplient, cependant, il devient possible de séparer les malades qui reçoivent un traitement intensif de ceux dont le séjour est de longue durée. Il y a des provinces où certaines classes de malades mentaux sont logées à part. En Colombie-Britannique et en Alberta, par exemple, les foyers pour vieillards atteints de sénilité font partie intégrante du réseau d'institutions pour maladies mentales. Le Québec a des institutions spéciales pour les épileptiques. Huit provinces administrent des internats qui ont pour objet le traitement et l'instruction des personnes atteintes de déficience mentale, en outre, l'entretien des enfants mentalement arriérés et placés dans des pensionnats ou foyers d'adoption reçoit l'appui du gouvernement dans un certain nombre de provinces. Des classes d'externes ont été organisées sur le plan local, ordinairement par des associations de parents, pour venir en aide aux enfants souffrant de déficience mentale.

Au fur et à mesure que les besoins des malades sont mieux compris et que s'améliorent les méthodes de traitement, la routine quotidienne du malade mental devient moins restrictive, comme en témoigne le nombre accru des personnes qui viennent de leur gré se faire soigner. Le régime des soins de garde et des portes fermées à clef fait place à celui de la porte ouverte, qui permet aux malades d'avoir libre accès aux terrains de l'établissement ainsi qu'aux lieux de travail et de récréation.

Parmi les grands changements survenus au cours de la dernière décennie, on remarque en particulier la multiplication des services locaux d'hygiène mentale en dehors des institutions pour maladies mentales. Les hôpitaux généraux ont donné de l'expansion à leurs services psychiatriques, internes et externes. Une cinquantaine d'hôpitaux généraux ont organisé des services au sein desquels un personnel spécialisé assure des traitements psychiatriques. Les cliniques communautaires où l'on peut traiter les troubles mentaux à leur début et dispenser des conseils aux enfants et aux parents constituent un important élément en matière de prévention et de traitement dans le milieu familial. Les ministères provinciaux de la Santé, les municipalités ou districts sanitaires, les institutions psychiatriques, les hôpitaux généraux et spéciaux, les commissions scolaires et divers organismes bénévoles assurent l'expansion de ce service. Des centres de traitement diurnes et des centres de traitement nocturnes font partie du service psychiatrique de deux grands hôpitaux généraux de Montréal, et plusieurs autres hôpitaux dirigent des centres diurnes qui admettent les malades de neuf heures à cinq heures.